

Fiche signalétique
* 89-250-449/A*

SECTION 1 - IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT : GALVANISATION À FROID RICHE EN ZINC ARCAIR
NUMÉROS DE RÉFÉRENCE : 57-031-002 UTILISATION : enduit de soudage
FABRIQUÉ PAR : Dynaflux, Inc. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : 1-800-334-4420
ADRESSE : 241 Brown Farm Road
VILLE : Cartersville ÉTAT : Géorgie CODE POSTAL : 30120
DISTRIBUÉ PAR : TWECO Products, Inc. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : (940)566-2000
ADRESSE : 2800 Airport Road
VILLE : Denton ÉTAT : Texas CODE POSTAL : 76207
RÉDIGÉ PAR : Terry Fulks NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (940)566-2000
DATE DE RÉDACTION : Juillet 1989 DATE DE RÉVISION : 31 janvier 2008

SECTION 2 - COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS DANGEREUX	%/POIDS	NUMÉRO CAS	LEP OSHA	Valeurs-seuils ACGIH
Dichlorométhane	50-75	75-09-02	TWA 500 ppm	100 ppm
Poussière de zinc avec liant	10-20	7440-66-6	200 ppm	200 ppm
Propane	5-10	74-98-6	TWA 1000 ppm	1000 ppm
Xylol	1-5	1330-20-7	100 ppm	100 ppm

SECTION 313. INFORMATIONS FOURNIES PAR LE FOURNISSEUR

CE PRODUIT CONTIENT DES [X] NE CONTIENT PAS DE [] PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉCLARATION DE LA SECTION 313 DE L'ACTE SE RÉFÉRANT AU DROIT D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ ET AUX MESURES D'URGENCE DATANT DE 1986 ET DE LA NORME 40 CFR 372.

NUMÉRO CAS	NOM DU PRODUIT CHIMIQUE	%
75-09-02	Dichlorométhane	>50
1330-20-7	Xylol	<10

PRODUITS CHIMIQUES COUVERTS PAR LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE :
Ce produit contient du dichlorométhane, produit chimique connu de l'État de Californie pour provoquer le cancer.

SECTION 3 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide ODEUR ET APPARENCE : Odeur de solvant chloré, gris clair
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : 60 psig DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : S/O
TAUX D'ÉVAPORATION : N.ÉT. POINT D'ÉBULLITION (degré F/C) : N.ÉT.
MASSE SPÉCIFIQUE : 1,428 POINT DE SOLIDIFICATION (degré F/C) : N.ÉT.
pH : N.ÉT. SOLUBILITÉ : Insoluble

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

INFLAMMABILITÉ : Oui [] Non [X] SI OUI, MOYENS D'EXTINCTION : Non inflammable
POINT D'ÉCLAIR (degré F/C) ET MÉTHODE : S/O LIMITE D'INFLAMMABILITÉ : S/O
LIE : S/O LSE : S/O RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS :
Appareil respiratoire autonome en raison des émanations générées
S/O : SANS OBJET ; N.D. : NON DISPONIBLE ; N.ÉT. : NON ÉTABLI
SYSTÈME DE CLASSIFICATION NFPA : 0 - INSIGNIFIANT ; 1 - FAIBLE ; 2 - MODÉRÉ ;
3 - ÉLEVÉ ; 4 - EXTRÊME
Santé = 3 Inflammabilité = 1 Réactivité = 0 Spécial = aucun
CLASSIFICATION SIMDUT : CLASSE "B" SECTION 5

SECTION 5 - RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE : Oui [X] Non [] SI NON, CONDITIONS À ÉVITER : S/O
 INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES : Oui [] Non[X] SI OUI, LESQUELLES ? Aucune connue
 POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Peut se produire [] Ne se produira pas [X]
 CONDITIONS À ÉVITER : S/O PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : L'exposition à une flamme nue avant le séchage peut générer du chlorure d'hydrogène, du phosgène et du chlorure

SECTION 6 - RISQUES LIÉS À LA SANTÉ

VOIES D'ABSORPTION : CONTACT CUTANÉ. [X] Modérément ABSORPTION CUTANÉE []
 CONTACT AVEC LES YEUX [X] Modérément INHALATION [X] Primaire INGESTION [] Improbable
 EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË/CHRONIQUE AU PRODUIT : Voir "Signes et symptômes d'une exposition" ci-dessous PROPRIÉTÉS CANCÉROGÈNES : Indéfinies - IARC
 SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION : INHALATION : Sensation de lourdeur, vertiges, nausées, maux de tête, évanouissement possible et peut être fatal si la concentration de vapeur excède les valeurs-seuils ; PEAU : Irritation modérée possible ; INGESTION : Voie d'absorption improbable ; YEUX : Irritation modérée ÉTATS MÉDICAUX SOUS-JACENTS
 SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Aucun n'est relaté mais aggravation possible des maladies respiratoires MESURES D'URGENCE ET PREMIERS SOINS : YEUX : Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes, appeler un médecin PEAU : Rincer avec un solvant, consulter un médecin si une irritation se développe. INHALATION : Faire sortir la personne au grand air, appeler un médecin. INGESTION : Ne pas provoquer de vomissement, appeler un médecin.

SECTION 7 - PRÉCAUTIONS À OBSERVER POUR UNE MANIPULATION ET UNE UTILISATION SANS RISQUES

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL : Éviter toute inhalation, aérer la zone. MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Incinérer en utilisant un dispositif de post-combustion et une récupèreuse. Mettre à la décharge conformément à la réglementation en vigueur. PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION ET DU STOCKAGE : Tenir hors de portée des enfants. Ne pas stocker à plus de 130 degrés F. Ne pas incinérer ni perforer les récipients. AUTRES PRÉCAUTIONS : Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter toute contamination des aliments.

SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES (PRÉCISER) : Si la concentration des vapeurs excède les valeurs-seuils, utiliser un appareil respiratoire homologué par le Bureau des Mines pour les vapeurs organiques GANTS (PRÉCISER) : Caoutchouc MASQUE RESPIRATOIRE (PRÉCISER) : Pour vapeurs organiques YEUX (PRÉCISER) : Écran ou lunettes de protection CHAUSSURES DE PROTECTION (PRÉCISER) : S/O VÊTEMENTS (PRÉCISER) : Spécifiques pour la peinture au pistolet AUTRES (PRÉCISER) : S/O VENTILATION ; ÉVACUATION LOCALE : Suivant le cas pour éviter l'accumulation de vapeurs APPLICATION SPÉCIALE : S/O APPLICATION MÉCANIQUE : Suivant le cas AUTRES : S/O MESURES D'HYGIÈNE/DE TRAVAIL : Se laver soigneusement les mains avant de toucher à des aliments ou de fumer.

CES DONNÉES SONT FOURNIES EN TOUTE BONNE FOI ET SE RÉFÈRENT À DES VALEURS TYPES. IL NE S'AGIT EN AUCUN CAS DE SPÉCIFICATIONS EXPLICITES OU IMPLICITES DU PRODUIT. LES MESURES D'HYGIÈNE ET PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION RECOMMANDÉES SONT SUPPOSÉES ÊTRE EXACTES, CEPENDANT CES RECOMMANDATIONS DOIVENT ÊTRE ADAPTÉES AU CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE L'UTILISATION ET IL REVIENT À L'UTILISATEUR DE LES JUGER APPROPRIÉES.